



Commune de LA CHAPELLE PALLUAU
1 Rue de l'Ecole - 85500 LA CHAPELLE PALLUAU
Tél. 02 51 98 51 08 - Email : mairie-lachapelle-palluau@wanadoo.fr

Département de la VENDEE
Commune de LA CHAPELLE PALLUAU

Lotissement communal "Les Rouillères"

PA8b - Plan des travaux

Géomètre Expert Foncier DPGF

SARL Christophe BRETAUDEAU
57, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE SUR YON

Tél: 02 85 52 17 45 - christophe.bretau@wanadoo.fr

Architecte-urbaniste

Agence LE LANN
136, bd Saint Aignan
44100 NANTES

Phase : PA

Date : 04 Décembre 2018

Tél: 02 51 62 61 76 - Email: contact@lelannarchi

Bureau d'études VRD

S.A.E.T.

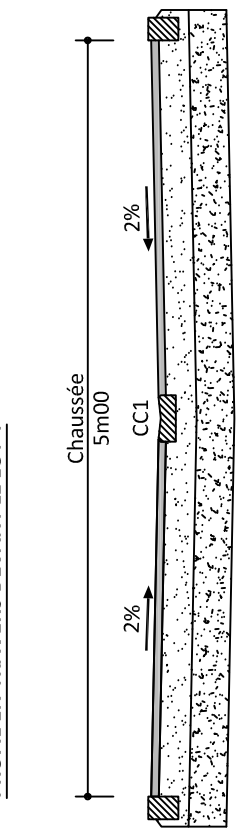
33, bd Don Quichotte
85000 LA ROCHE SUR YON

Tél: 02 51 62 61 76 - Email: saet@wanadoo.fr

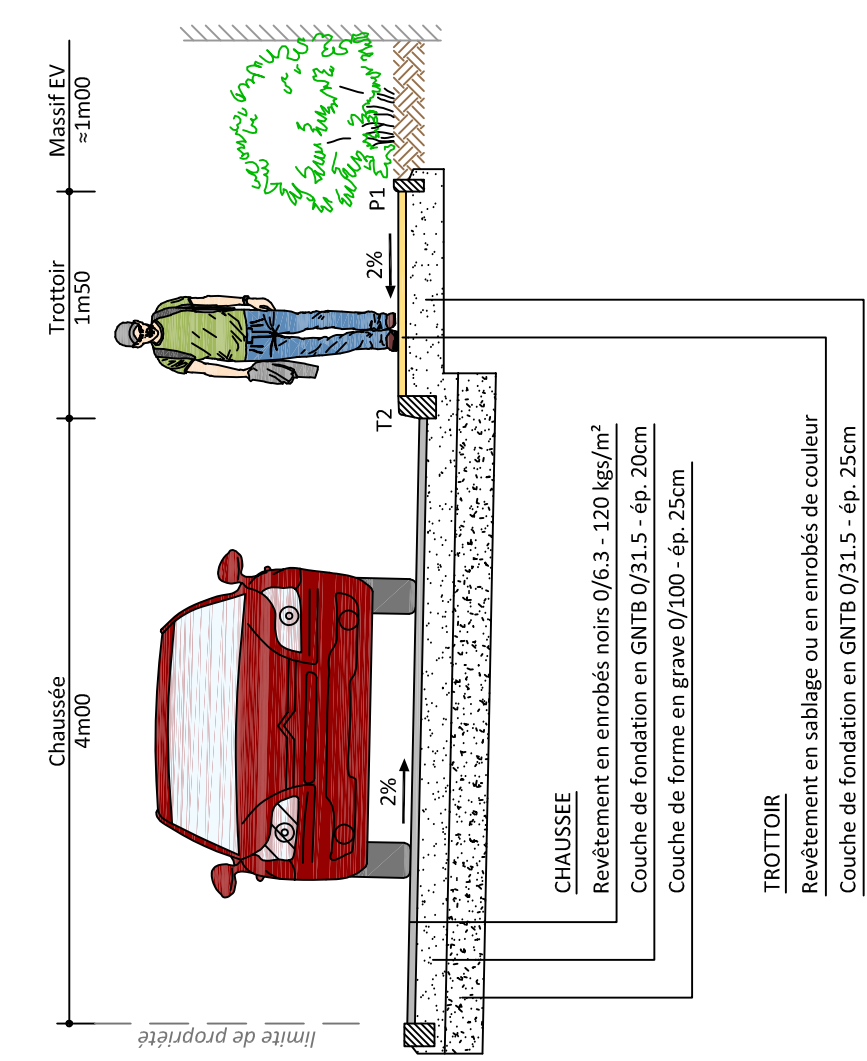
Ech: 1/200

PROFIL EN TRAVERS TYPE DE LA VOIRIE

PROFIL EN TRAVERS DEVANT LE LOT 4

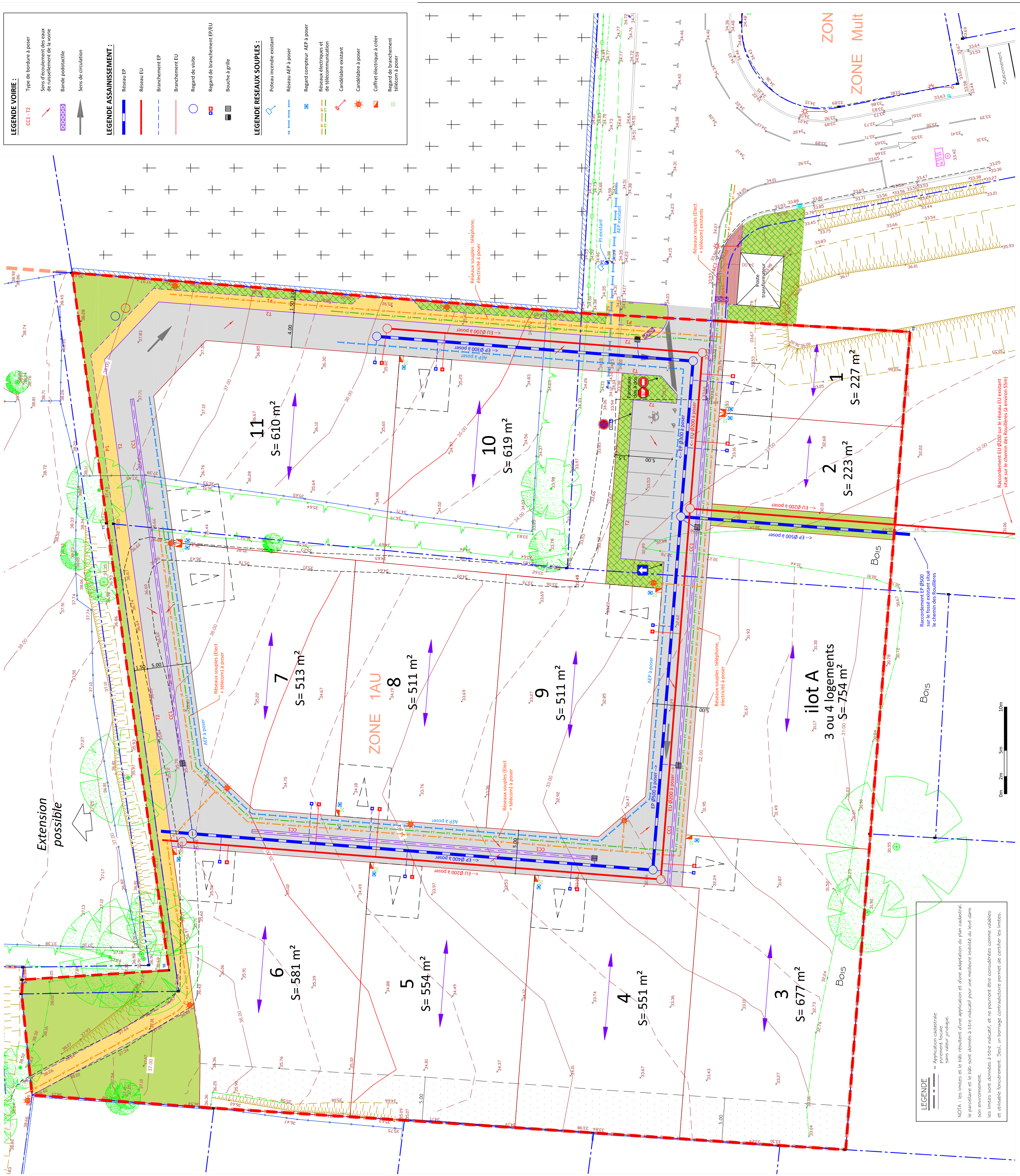


PROFIL EN TRAVERS DEVANT LE LOT 9



LEGENDE MASSE :

- Perimètre du projet
- Limite de la zone 2AU
- Parcelle à valabiliser (avec N° et surface)
- Chaussée à créer en enrobés
- Allée adjacente à créer en sable ou en enrobés de couleur
- Espace verts en pelouse
- Espaces verts avec plantations
- Sens du façage principal conseillé
- Zone non constructible
- Parking prioritaire imposé aux cars de 6m00 x 6m00 au minimum
- Arbre existant
- Emplacement du poste transformateur électrique



LEGENDE VOIRIE :

- Type de bordure à poser
- Sens d'écoulement des eaux de ruissellement de la voirie
- Bande piétonnière
- Sens de circulation

LEGENDE ASSAINISSEMENT :

- Réseau EP
- Réseau EU
- Branchement EP
- Branchement EU
- Regard de visite
- Regard de branchement EP/EU
- Bouche à grille

LEGENDE RESEAUX SOUPLES :

- Poteau incendie existant
- Réseau AEP à poser
- Regard compteur AEP à poser
- Réseaux électriques et de télécommunication
- Candélabre existant
- Candélabre à poser
- Coffre électrique à créer
- Regard de branchement télécom à poser

LEGENDE

= Application cadastrale sans valeur juridique.

NOTA : les limites et le bâti résultent d'une application et d'une adaptation du plan cadastral, le parcellaire et le bâti sont donnés à titre indicatif pour une meilleure lisibilité du lot dans son environnement.
Les limites sont données à titre indicatif, et ne pourront être considérées comme valables et utilisables pour le foncier. Seul, un bornage contradictoire permet de certifier les limites.